



Compte-rendu du débat INERIS – Société civile

**Méthode d'évaluation de la gravité des conséquences
environnementales d'un accident industriel**

3 février 2015

Sommaire

Liste des participants	3
Introduction	4
Le résumé des travaux	4
Points clés de la présentation	5
Éléments complémentaires apportés lors de la discussion	6
Document distribué	6
INERIS en bref	7
Contacts INERIS	7

Liste des participants

Participants

Prénom	Nom	Organisme
Anita	Villers	EDA
Jacqueline	Collard	SERA
Solène	Demonet	FNE
Daniel	Salomon	FNE

Excusés : Vincent Perrot – CLCV, Yannick Rousselet – Greenpeace France

INERIS

Prénom	Nom	Organisme
Céline	Boudet	Responsable ouverture et dialogue avec la société
Frédéric	Merlier	Responsable unité démarche intégrée d'analyse et de gestion des risques
Christophe	Duval	Ingénieur unité démarche intégrée d'analyse et de gestion des risques
Eric	Thybaud	Responsable pôle dangers et impact sur le vivant
Ginette	Vastel	Directrice de la Communication

Introduction

Les textes réglementaires concernant la prévention des accidents industriels majeurs, notamment SEVESO, demandent la prise en considération des conséquences environnementales. Ces exigences se retrouvent toutefois peu mises en pratique dans les analyses de risques et les études de danger, en particulier du fait d'un focus de la réglementation et des méthodologies sur l'homme.

La question des conséquences environnementales d'un accident est donc principalement gérée par des stratégies basées sur l'urgence et sur la gestion post-accidentelle, ce pourquoi l'INERIS a proposé de construire une méthode utilisable en prévention. Le travail réalisé depuis de nombreuses années, complété par la consultation d'experts externes nationaux et européens, a abouti à une méthodologie qui se veut pratique et qui évoluera potentiellement en fonction du retour d'expérience de son application.

Les conséquences environnementales prises en compte sont l'atteinte aux écosystèmes (faune et flore sauvages) et la dégradation des ressources naturelles utilisées par l'homme (alimentation et activités récréatives), dans le périmètre d'un accident industriel donné. Tous les milieux naturels récepteurs sont considérés : les eaux de surface, les eaux souterraines, le sol et l'air. Les conséquences sanitaires ne sont pas prises en compte.

Le résumé des travaux

L'objectif de la méthode est de permettre l'évaluation simplifiée de la gravité des pollutions accidentelles qui résulteraient d'accidents potentiels sur des installations industrielles. Il s'agit d'une démarche prédictive générique en termes d'impact sur l'environnement, non réglementaire.

La méthode est organisée en deux temps : une analyse qualitative sur l'ensemble des scénarios d'accidents envisageables puis une analyse quantitative basée sur un score de gravité pour certains des scénarios.

L'analyse qualitative

Elle propose une liste exhaustive des scénarios d'accidents envisageables. Elle vise *in fine* à guider l'utilisateur en proposant pour chaque scénario des repères sur les substances à prendre en compte, les transferts à étudier et les cibles à sélectionner dans le périmètre de l'accident.

L'analyse quantitative

Elle associe un score de gravité environnementale aux scénarios d'accident pour les hiérarchiser. La méthode de score utilisée ne requière que des données facilement accessibles ne nécessitant aucune modélisation. Deux scores de gravité sont établis par scénario d'accident, un pour chaque type de cibles.

Afin d'illustrer concrètement la méthode, un exemple a été déroulé sur les conséquences pour les écosystèmes d'un rejet accidentel dans le milieu aquatique.

Points clés de la présentation

La figure 1 précise les différentes étapes du développement de la méthode, engagé depuis 2006. Elle indique aussi les organismes extérieurs consultés :

- FFSA / ASSURPOL : organismes du secteur de l'assurance qui possèdent une expérience importante depuis plusieurs années sur les garanties « responsabilité environnementale », l'audit et la tarification (principe de scoring) ;
- MNHN : le Muséum National d'Histoire Naturel s'est vu confier une mission pour la connaissance et la conservation de la nature ;
- RIVM : Institut national pour la santé public et l'environnement, équivalent de l'INERIS aux Pays-Bas.

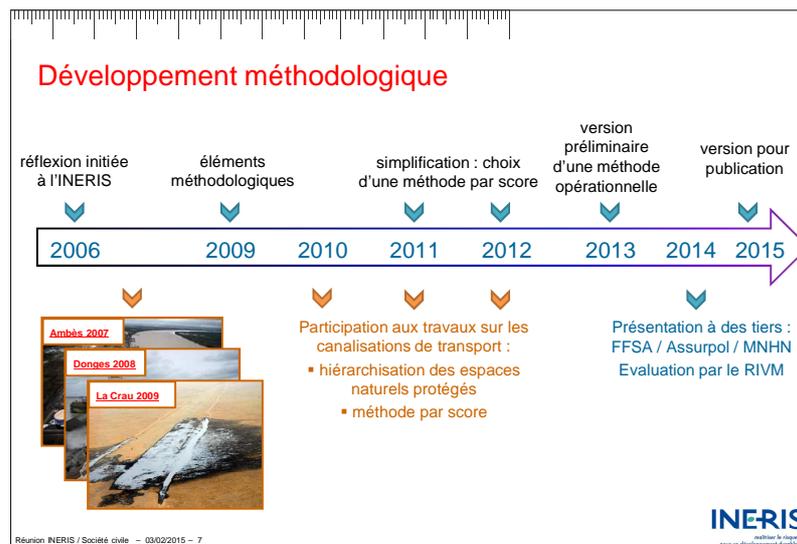


Figure 1 : le développement méthodologique (source : INERIS, 2015)

La figure 2 présente l'organisation en deux temps de la méthode.

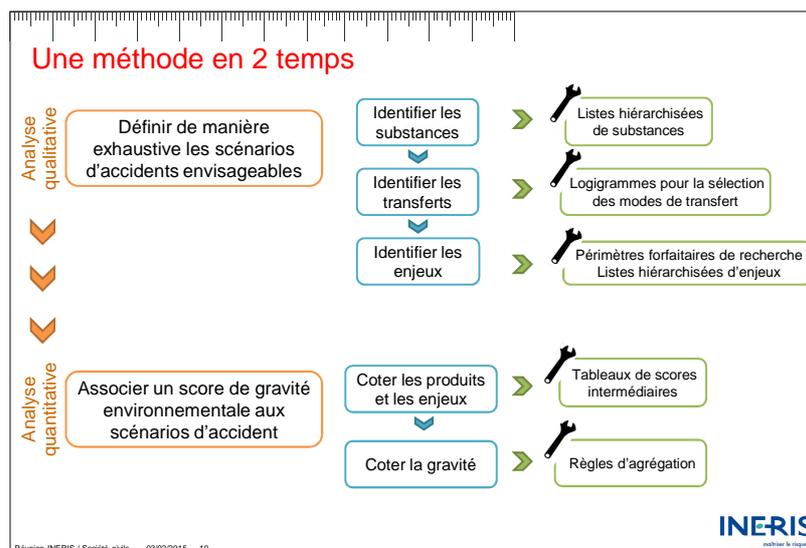


Figure 2 : une méthode en deux temps (source : INERIS, 2015)

Eléments complémentaires apportés lors de la discussion

Des précisions sont demandées par les participants sur la prise en compte conjointe des risques accidentels et naturels (risque Natech). La partie Natech est traitée par ailleurs à l'INERIS, l'inondation notamment. Mais il n'y a pas eu de couplage dans le cadre de cet exercice. Il en est de même pour les effets dominos.

Sont exclus aussi du domaine d'application de la méthode présentée à ce stade : la bioaccumulation et les conséquences différées dans le temps d'un accident, les effets cocktails, les saisons, la concentration des produits (qui pourraient impacter le scoring d'un accident sur une rivière, par exemple). La quantification se fait toujours sur l'enjeu de gravité maximale.

Les discussions ont ensuite principalement porté sur la façon de faire connaître, pour qu'elle soit utilisée, la méthode à l'ensemble des acteurs. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet INERIS et sera présentée à différentes occasions.

Comme évoqué dans l'introduction, la demande pour la prise en compte des conséquences environnementales d'un accident existe dans les textes, mais il n'y a pas de méthode prescrite. L'INERIS n'a pas de rôle réglementaire ni de police. On ne peut donc que la conseiller, d'autant qu'elle utilise des données disponibles par ailleurs dans les études de danger et les études d'impact. Elle ne représente pas un surplus de travail important. Avec le contexte actuel de la Loi sur la biodiversité, les industriels sont aussi peut-être plus sensibles aux séquences « éviter et réduire », ce qui pourrait aider à promouvoir l'approche.

Les associations pourraient aussi être des relais actifs d'opinion et de dissémination de la méthode, via leur participation aux Commissions locales d'information ou de concertation, aux Coderst.... Cela passerait par une première étape d'appropriation de la méthode.

A cette fin, une plaquette illustrative pourrait être très utile. Elle pourrait reposer sur le résumé non technique du rapport, accompagné de questions pratiques et d'exemples illustratifs. L'argument « biodiversité » pourrait être mis en avant, y compris sous l'angle du potentiel avantage financier, à terme, à utiliser la méthode (ce qui contribuerait à la rendre incontournable). La plaquette pourrait particulièrement mettre l'accent sur les données existantes et la simplicité de la méthode qui ne demande pas d'acquisition de données supplémentaires : il s'agit d'une nouvelle forme d'organisation de l'information. Les limites actuelles et les pistes d'étude à venir pourraient être précisées. Pour faciliter sa promotion, la méthode gagnerait à porter un nom facilement identifiable et il serait utile que la plaquette précise les secteurs industriels pour lesquels son application serait pertinente. Dans l'idéal, le témoignage d'un industriel qui accepterait de tester la méthode serait bénéfique, peut-être dans un second temps. Enfin, les associations trouvent le terme « score » moins explicite que celui d'« indicateur ».

Cette méthode a fait préalablement l'objet d'une présentation à la Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise (CORE) de l'INERIS. Il est prévu de revenir vers la CORE en 2015, une fois le rapport méthodologique terminé. Au travers de ses différents collèges, la commission pourrait être plus spécifiquement associée à la co-rédaction de la plaquette mentionnée ci-avant.

Document distribué

- Fiche ONG transmise par e-mail avant la réunion : Méthode d'évaluation de la gravité des conséquences environnementales d'un accident industriel

INERIS en bref

Domaines d'expertise de l'INERIS :

RISQUES CHRONIQUES

Évaluation de la toxicité et de l'écotoxicité des substances chimiques. Modélisation et surveillance des atteintes à l'homme et à l'environnement générées par les pollutions, les champs électromagnétiques et dues aux installations et aux activités humaines. Réduction de la pollution des milieux ambiants et sols pollués.

RISQUES ACCIDENTELS

Évaluation des risques (incendie, explosion, rejets toxiques, foudre...) liés aux installations industrielles, aux procédés, aux produits, ainsi qu'aux infrastructures et systèmes de transports (tunnels, ports...). Maîtrise des risques par les dispositions technologiques et organisationnelles. Appui technique dans la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

RISQUES DU SOL ET DU SOUS-SOL

Évaluation et prévention des risques de mouvement de terrain liés aux anciennes exploitations (mines ou carrières), aux stockages souterrains ou à certains sites naturels (versants rocheux, talus, falaises...). Surveillance et auscultation des massifs rocheux ou des ouvrages. Évaluation des risques liés aux eaux souterraines et aux émanations gazeuses du sol.

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET DES PRODUITS

Connaissance et classification des produits énergétiques et autres produits dangereux. Fiabilité des dispositifs technologiques de sécurité. Évaluation de la conformité réglementaire et normative des systèmes, matériels et produits dont les produits explosifs et pyrotechniques.

CONSEIL EN MANAGEMENT DES RISQUES

Conseil et accompagnement dans la mise en place de systèmes de management Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement (HSSE). Aide à l'intégration des systèmes de management QHSE. Développement d'outils de diagnostic et analyse des causes humaines et organisationnelles après un accident. Suivi et diagnostic réglementaires.

Portail INERIS : www.ineris.fr

Contacts INERIS

Ginette Vastel, Directrice de la communication

ginette.vastel@ineris.fr / 03 44 55 66 08

Céline Boudet, Responsable ouverture et dialogue avec la société

celine.boudet@ineris.fr / 03 44 55 65 95